REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN
- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Joël NERBUSSON
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : **M. Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.**

D- 20240053 - GRATUITE LOCATION SALLE

La Mairie a été saisie d'une demande de gratuité de salle de la part de l'association Molécules Sonores concernant leur location de la salle de la Jauleterie pour le week-end du samedi 30 novembre 2024.

Les membres de cette association se sont engagés à reverser le montant de la location, à savoir 660 €, à l'AFM Téléthon. Le montant versé sera augmenté des bénéfices de la soirée.

Une attestation sur l'honneur, signé de Monsieur Florian CHARBONNEAU, trésorier de l'association, a été reçu par les services de la mairie confirmant leur engagement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :
- ACCORDER la gratuité de la location de la salle de la Jauleterie à l'Association Molécule Sonore pour le week-end du samedi 30 novembre 2024.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le Secrétaire de Séance
M. Jean-Louis RIDOUARD

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture
079-217900166-20240905-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 05-09-2024
Publication le : 05-09-2024